

## JEU CONCOURS "BKT SELL OUT CAMPAIGN"

### RÈGLEMENT COMPLET

BKT Europe Srl –siège social à Milan, 20122 Viale Bianca Maria 25, (ci-après « l'Organisateur » ou « la Société Organisatrice » ou « BKT ») organise le présent jeu intitulé "BKT SELL OUT CAMPAIGN".

Le jeu est ouvert aux consommateurs de plus de 18 ans résidant en France, ayant une connexion Internet et une adresse email valide. Pour participer au jeu, il est nécessaire d'acheter les produits en promotion visés au point 2. Les employés de l'organisateur, ainsi que leurs proches parents, les agents et tous ceux qui sont professionnellement liés à cette promotion ne peuvent pas participer.

L'achat est nécessaire pour participer au jeu.

*En participant à ce concours, les participants acceptent toutes les clauses du présent règlement.*

#### 1. Période du jeu

Le jeu est valable du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 avril 2022 (23h59 GMT +1) (ci-après "Période de participation").

L'achat des produits en promotion devra être effectué pendant la période de participation.

Le tirage au sort des gagnants se fera en Italie avant le 15 juillet 2022.

#### 2. Produits en promotion

Les produits en promotion, dont l'achat donne le droit de participer au concours, sont uniquement les pneus radiaux Agricoltura de la sous-marque AGRIMAX et les Pneus radiaux type Flotation BKT, indiqués ci-dessous :

**Pneus BKT Radiali Agricoltura AGRIMAX, dimension =< à 30" et/ou > à 30", en fonction de la disponibilité.**

AGRIMAX RT 657
AGRIMAX RT 765
AGRIMAX RT 855
AGRIMAX RT 945
AGRIMAX RT 955
AGRIMAX RT 600
AGRIMAX TERIS
AGRIMAX ELOS
AGRIMAX FORCE
AGRIMAX V-FLECTO
AGRIMAX FORTIS
AGRIMAX SIRIO
AGRIMAX RT 765 M
AGRIMAX SPARGO

**Pneus BKT Radiali Agricoltura AGRIMAX, dimension =< à 22,5" et/ou > à 22,5", en fonction de la disponibilité.**

RIDEMAX FL 699
V-FLEXA
FL 633 PERFORMA
FL 630 SUPER
FL 630 ULTRA
FL 635
FL 637
FL 639
RIDEMAX FL 693 M
RIDEMAX FL 690

(ci-après les “produits en promotion”).

Nous spécifions que certains des produits en promotion, parmi ceux indiqués précédemment, pourraient ne pas être disponibles ou devoir être réservés à l’avance : dans ce dernier cas, nous invitons les participants à vérifier la disponibilité de la taille choisie et s’assurer que les délais de livraison correspondent à la période de validité du concours.

### 3. Modalités de participation

Pour participer, les consommateurs devront, pendant la période de participation :

- Acheter en une seule fois - c’est-à dire avec un seul ticket de caisse ou une seule facture - au moins 2 produits en promotion auprès d’un revendeur BKT participant en France et conserver le ticket ou la facture d’achat ;
- Se connecter au site [bktoriginal.com](http://bktoriginal.com) ;
- S’enregistrer en remplissant le formulaire avec les données personnelles demandées ;
- Télécharger une copie lisible du ticket de caisse/facture attestant l'achat d’au moins 2 produits en promotion ;

Tous les consommateurs qui s’enregistreront en suivant la procédure précédemment indiquée, participeront au tirage au sort des cadeaux à gagner (voir paragraphe 4). Plus précisément, chaque consommateur participera au tirage au sort, une fois pour deux produits en promotion\* achetés ensemble et indiqués sur le même ticket de caisse/facture.

\*\*\*

Tous les consommateurs qui s’enregistreront en suivant la procédure précédemment indiquée auront droit de recevoir en cadeau un Kit BKT pour deux produits achetés ensemble et indiqués sur le même ticket de caisse/facture.

Type de produits achetés (sur le même document d'achat)	Kit cadeau
2 pneus radiaux Agricoltura taille =< 30’’	Chemise et tablier de la ligne “BKT ORIGINAL”
2 pneus radiaux Agricoltura type Flotation taille =< 22,5’’	Chemise et tablier de la ligne “BKT ORIGINAL”
2 pneus radiaux Agricoltura taille > 30’’	Chemise et salopette de la ligne “BKT ORIGINAL”
2 pneus radiaux Agricoltura type Flotation taille > 22,5’’	Chemise et salopette de la ligne “BKT ORIGINAL”

*\*Par exemple, en achetant 4 pneus en promotion dans le même ticket de caisse/facture, le consommateur aura droit de recevoir 2 kits cadeau et participera 2 fois au tirage au sort final.*

#### Limites de participation :

Sans préjudice de ce qui est indiqué au point précédent, chaque ticket de caisse/facture pourra être utilisé/e une seule fois pendant toute la durée du concours. Toute participation multiple avec les mêmes données sur un ticket de caisse/facture sera bloquée par le système.

Seront considérés comme valables, les justificatifs d'achat indiquant clairement la description du produit en promotion acheté et émis pendant la période de validité du concours.

Si un participant résulte avoir joué avec le même ticket de caisse/facture plusieurs fois en modifiant une ou plusieurs valeurs parmi celles requises, sa victoire ne pourra pas être validée.

De la même façon, si la même photo d’un ticket de caisse/facture résulte avoir été téléchargée par des utilisateurs avec des adresses email différentes ou avec des informations incomplètes, la participation sera annulée et la victoire ne sera pas validée.

***L’organisateur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations, y compris l’identité du participant, son âge et le lieu de résidence, et de disqualifier tout participant qui résulte avoir violé une ou plusieurs clauses de ce règlement ou ayant agi de manière frauduleuse.***

#### 4. Sélection des gagnants et valeur des cadeaux

Le tirage au sort se fera en Italie, avant la date indiquée au point 1.

Parmi toutes les participations valables parvenues, **11 gagnants seront tirés au sort pour l'attribution des cadeaux suivants** :

- 1<sup>er</sup> prix : 1 Quad Yamaha Kodiak 700 (valeur commerciale € 9.186,00 HT)
- Du 2<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> prix : 1 BBQ Weber Original Kettle E-5730 (valeur commerciale € 155,00 HT)

La valeur globale des cadeaux à gagner se montera à 10.736 € HT.

11 gagnants de réserve seront tirés au sort.

Chaque participant ne pourra pas se voir attribuer plus d'un cadeau du même type.

Pour plus d'informations sur les cadeaux à gagner, se reporter au paragraphe 5 suivant.

#### 5. Informations sur les cadeaux à gagner :

##### Quad Yamaha Kodiak 700

- Puissance moteur 708 cc DOHC 4 temps, couple élevé
- Transmission Yamaha Ultramatic® CVT
- Capacité de charge totale, antérieur et postérieur, 140 kg
- Capacité de remorquage 600 kg, treuil frontal.
- Frein avant à disque et disque arrière à bain d'huile
- Suspensions indépendantes à longue course
- Homologation routière comprise.

Pour l'utilisation du cadeau, il est obligatoire d'être titulaire d'un permis de conduire approprié.

Le cadeau sera remis auprès du concessionnaire Yamaha le plus proche du domicile du gagnant.

#### 6. Notes sur les cadeaux à gagner et la remise des cadeaux

Les Kit cadeau seront remis aux consommateurs y ayant droit par la poste ou par transporteur à l'adresse indiquée au moment de la participation. Les cadeaux seront livrés dans les 90 jours à compter de la date de validation de la victoire au tirage au sort.

Les gagnants des cadeaux finaux seront contactés uniquement par mail (à l'adresse de messagerie indiquée au moment de la participation), dans les 15 jours ouvrables à compter de la date de la sélection.

Pour pouvoir recevoir le cadeau gagné, les gagnants devront valider leur victoire en répondant au mail reçu dans un délai de 10 jours calendaires et en envoyant toute la documentation et les informations requises.

Sans réponse au mail de notification dans les délais impartis, le gagnant perdra ses droits au cadeau gagné et une réserve sera contactée qui devra respecter les mêmes délais pour confirmer sa victoire.

L'organisateur et les parties tierces désignées par celui-ci, déclinent toute responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive du mail de notification. Il incombe au gagnant de s'assurer que l'adresse email indiquée lors de la participation est correcte et valable et sa boîte de messagerie est active et fonctionne correctement.

**Important : La réception de la documentation susmentionnée est une condition nécessaire pour pouvoir obtenir le cadeau gagné :** sans cette documentation, la victoire ne pourra pas être validée ; l'organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires pour s'assurer de la régularité de la participation et de l'exactitude des informations indiquées par le participant.

Si les informations fournies pour confirmer la victoire ne correspondent pas à celles fournies durant la phase de participation, la victoire au tirage au sort sera considérée comme irrégulière et ne pourra pas être validée. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui résulte avoir violé une ou plusieurs clauses de ce règlement.

Les cadeaux gagnés seront remis aux gagnants dans les 90 jours à compter de la date de confirmation de la victoire au tirage au sort.

Nous précisons que :

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes dérivant d'une indication erronée ou incorrecte des adresses par les participants.

- L'organisateur se réserve le droit de choisir, à sa seule et unique discrétion, les modalités de remise des cadeaux qu'il juge plus appropriées. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de taxes douanières pour la réception du cadeau gagné. L'organisateur ne fournira aucune alternative en cas de cadeaux ne pouvant être retirés suite à des problèmes d'expédition ou autres réglementations locales ou si les cadeaux sont endommagés, arrivés en retard, perdus pour des raisons imputables au service postal ou au transporteur.
- Le paiement de taxes éventuelles sur les cadeaux gagnés est entièrement à la charge des participants qui sont tenus de respecter les normes applicables dans leur propre pays.
- Les cadeaux gagnés ne peuvent pas être cédés à des tiers. Le gagnant ne peut pas demander un autre cadeau ni sa valeur en argent. Si l'organisateur se trouve dans l'impossibilité de fournir le cadeau promis pour des raisons imprévues ou des circonstances indépendantes de sa volonté, il se réserve le droit de modifier, en tout ou partie, la composition du cadeau ou de le remplacer par un autre cadeau d'une valeur égale ou supérieure.

## **7. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

Les données personnelles fournies spontanément seront traitées à l'aide de moyens électroniques ou d'instruments d'analyse, statistique également, par BKT Europe - siège social Viale Bianca Maria 25 20122 Milan, Italie afin de pouvoir effectuer toutes les phases du concours intitulé "BKT SELL OUT CAMPAIGN".

Par ailleurs, les données seront traitées conformément aux dispositions obligatoires visées par la réglementation administrative et de tout autre genre en vigueur dans notre pays ou en vertu de décisions prises par l'UE et seront conservées pendant toute la durée de ces dispositions. Il est obligatoire de fournir les données requises aux fins susmentionnées ; tout refus de fournir lesdites données impliquera l'impossibilité de donner suite à la gestion du concours et de remplir les obligations visées par la loi.

La conservation des données aux seules fins de gestion du concours se limitera à la durée de chaque phase du concours en question et conformément aux dispositions visées par la réglementation en la matière. Les données seront ensuite conservées sous forme anonyme à des fins statistiques. Les données d'identification seront supprimées.

Le sous-traitant du traitement est : Promosfera S.r.l., via XXV Aprile, 56, 21011 Casorate Sempione (VA), Italie.

Seul le personnel des ventes et du service commercial, des centres d'appel, des systèmes d'information et de sécurité des données est autorisé au traitement des données.

En vertu des articles 15-21 du RGPD, les consommateurs ont le droit d'exercer leurs droits de consultation, modification, suppression et droit à l'oubli, de limiter le traitement de leurs données ou de s'y opposer pour des raisons légitimes ou à des fins d'information et promotionnelles. Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent envoyer une lettre au sous-traitant, à l'adresse susmentionnée ou un mail à l'adresse [privacy@bkt-tires.com](mailto:privacy@bkt-tires.com). En cas de révocation du consentement, qui peut être présentée à tout moment, il reste entendu que cette révocation n'altère aucunement la licéité du traitement effectué sur la base du consentement précédemment donné ni les mécanismes alternatifs au consentement autorisés par la loi. Il reste également entendu que la personne concernée a le droit de présenter un recours auprès du Délégué à la protection des données pour exercer ses propres droits. La liste complète et à jour des sous-traitants du traitement est disponible en écrivant à l'adresse postale susmentionnée ou en envoyant un mail à l'adresse [privacy@bkt-tires.com](mailto:privacy@bkt-tires.com).

Enfin, dans les cas visés par le RGPD, la personne concernée a le droit d'obtenir la portabilité des données, à savoir le droit de recevoir ses données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par des dispositifs électroniques pour les transmettre directement à un autre responsable du traitement afin qu'il les traite dans les limites fixées par la personne concernée.

## **8. Généralités**

- L'Organisateur ne peut accepter aucune responsabilité pour tout dommage, perte, blessure (y compris les pertes indirectes ou consécutives) subies par tout participant au jeu ou suite à l'acceptation de tout prix. Cependant, rien ne doit exclure la responsabilité du promoteur en cas de décès ou de blessure corporelle résultant de sa négligence.
- L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes techniques ou des erreurs humaines qui pourraient découler d'une inscription, une soumission ou une entrée non reçue ou perdue ou endommagée ou pour toute destruction ou altération de celle-ci, ou un accès non autorisé au site web, sauf au cas où le participant montre que la perte, la faute, le délai, l'altération ou l'accès non autorisé ont été causés par le promoteur.
- L'Organisateur n'est pas responsable des actes de tiers.
- Cette promotion est soumise à toutes les lois et réglementations applicables.
- Si le jeu est interrompu d'une quelconque manière ou ne peut pas être conduit tel que raisonnablement prévu pour une raison indépendante de la volonté du promoteur, y compris en raison de la guerre, du terrorisme, de l'état d'urgence ou d'une catastrophe naturelle, d'un virus informatique, de bugs, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, de défaillances techniques ou de tout élément qui altère ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du jeu,

le promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans toute la mesure permise par la loi de : a) disqualifier un participant; ou (b) sous réserve des instructions écrites d'une autorité réglementaire, de modifier, suspendre, résilier ou annuler cette promotion, selon le cas.

- Le promoteur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications relatives à la bonne participation au jeu. Le promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des inscriptions et se réserve le droit de disqualifier tout participant pour avoir altéré le processus de participation ou pour avoir soumis une participation non conforme aux présentes conditions d'inscription, ou si le participant est impliqué dans toute mauvaise conduite illégale ou irrégulière susceptible de compromettre le bon déroulement de la promotion. Les droits légaux du promoteur d'obtenir des dommages-intérêts ou d'autres compensations de la part d'un tel contrevenant sont réservés.

## **9. Dépôt du règlement**

Le règlement est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net), à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site [bktoriginal.com](http://bktoriginal.com). L'avenant est enregistré à la SELARL 812 - HUISSIERS dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement complet du jeu est également disponible gratuitement sur le site Internet à l'adresse [bktoriginal.com](http://bktoriginal.com).

La Société Organisatrice et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent règlement. Pour ce faire, toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de deux (2) mois après la clôture du jeu. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout et/ou information quelconque relative au Jeu, les dispositions du présent règlement déposé chez l'Huissier de Justice prévaudront.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

**Ce Jeu est régi par la loi française.**